

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 février 2023 à 20 h 30

Convocation du 14 février 2023

Étaient présents : Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Claudine BIZOT, Jean-Yves BOURGE, Michel DEROUINEAU, Béatrice LEVASSEUR, Gautier MICHELIN, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER

Étaient absents excusés :

Marie-Line REVEL pouvoir à Christophe LALOU,
Sophie GIRARD

Alexis COME pouvoir à Claudine BIZOT

Laura COUTABLE pouvoir à Michel DEROUINEAU

Étaient absents non excusés : Raphaëlle DUCHESNE, Christophe GALASSO, Anne-Sophie MAZE

Secrétaire de séance : Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Convention de groupement de commandes pour l'entretien des abords de la voirie et le curage des fossés
- ❖ Convention occupation du sol par GRDF
- ❖ Délibérer sur un droit de place
- ❖ Dates des réunions relatives au budget
- ❖ Points sur les commissions
- ❖ Questions diverses

Le registre circule pour les signatures, aucune modification.

Mme la maire propose de laisser la parole aux représentants des parents d'élèves présents dans la salle.

Les représentants d'élèves élus demandent à la maire comment la commune se bat pour conserver la classe qui doit être fermée.

La Maire répond qu'un courrier a été adressé à l'inspectrice d'académie et que cette dernière n'a toujours pas répondu.

Christophe LALOU indique que le nécessaire sera fait pour accueillir tous les enfants.

Mme la maire précise que pour les dérogations scolaires une rencontre est prévue avec la commune de Laigné en Belin.

Mme la maire informe les parents qu'elle va adresser un courrier au DASEN Monsieur Mathias BOUVIER.

❖ **Convention de groupement de commandes pour l'entretien des abords de la voirie et le curage des fossés**

Laurent COCHONNEAU présente aux élus le groupement de commande pour le débroussaillage et le curage des fossés.

Comme lors du dernier groupement de commande, il est demandé aux élus d'adhérer au groupement de commande que pour le débroussaillage.

Le curage se fera avec l'entreprise GALASSO située sur notre commune.

Laurent COCHONNEAU propose aux membres du conseil municipal d'adhérer au groupement de commande avec la CDC OBB uniquement pour le débroussaillage.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote : 14 pour

❖ **Convention occupation du sol par GRDF**

Mme la maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention a été signée avec GRDF en 2109 pour l'occupation du domaine public par cette dernière. Elle est passée pour 30 années.

Il y a plusieurs années de redevance à recouvrer : 348 € pour l'année 2020

351 € pour l'année 2021

367 € pour l'année 2022

Et il y a une redevance de fonctionnement de 1388.80 € pour 2021 et de 1620.10 € pour 2022.

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal leur accord afin d'émettre des titres de recettes afin de percevoir les redevances GRDF.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote : 14 pour

❖ **Délibérer sur un droit de place**

Christian BARBEAU propose aux membres du conseil municipal de passer le droit de place à 20 € par mois pour le rôtisseur M Olivier.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote : 14 pour

❖ **Dates des réunions relatives au budget**

6 mars présentation du budget

20 mars vote du budget

Questions diverses

Installation d'un kinésithérapeute :

Un kinésithérapeute est prêt à s'installer sur notre commune mais la salle pour les accueillir n'est pas prête donc il va s'installer provisoirement à la Chanterie à Laigné en Belin. Une convention est signée.

CCAS : Claudine BIZOT

Prochaine réunion le 23 février 2023.

Projet d'Intermarché :

Un nouveau permis de construire a été déposé par le groupe des Mousquetaires et l'avis n'a pas été rendu à ce jour.

L'Intermarché n'est plus aux normes donc il y a un risque de fermeture.

La maire a rencontré les gérants M et Mme LOISEL et ses derniers souhaitent être entendus par l'ensemble du conseil.

Chemin de randonnées : Sébastien PIERRE

Les travaux se poursuivent.

Prochaine réunion :

Conseil municipal le 20 mars 2023

Levée du conseil à 23h00.

La Secrétaire de séance,
Claudine BIZOT

La Maire,
Mathilde PLU